

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège des usagers secteur 1

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	2- Liste 2 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IUT	3- Liste 3 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS	4- Liste 4 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION !
Total	12956	403	15	388	42	209	60	77

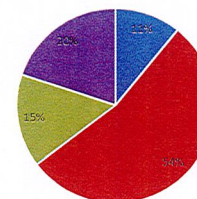
Blancs ou nuls	15
Exprimés	388
Nombre de sièges	6
Quotient électoral	64,66667

Répartition des sièges	1er calcul	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus
1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	42	64,66667	0,649485		0
2- Liste 2 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IUT	209	64,66667	3,231959		3
3- Liste 3 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS	60	64,66667	0,927835		0
4- Liste 4 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION !	77	64,66667	1,190722		1

2ème calcul	+ fort reste
Reste	
42	1
15	0
60	1
12,33333	0

Total sièges obtenus
1
3
1
1

Nb voix obtenues



- 1- Liste 1 : BOUGE TA FAC
- 2- Liste 2 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IUT
- 3- Liste 3 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS
- 4- Liste 4 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION !

Article 1er : Sont proclamés élus :

BOUGE TA FAC	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LES ASSOS ETUDIANTES	GHOORUN SHARONE	LE QUILLEC HUGO
	CHENTOUF CORENTIN	BEMONT FIONA
ALTER ENERGIE ETUDIANTE	LETONDEUR ESTELLE	DELAHAYE THEO
	ZENOU NATHAN	SEGUINEAU DE PREVAL ANNE-MAY
UNEF	PERRUCHOT GREGOIRE	ZEHIA BEVERLY
	OLDA-DAVIES KULWA	DU VAL CHLOE

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire
Françoise MOULIN CIVIL

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège des usagers secteur 2

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

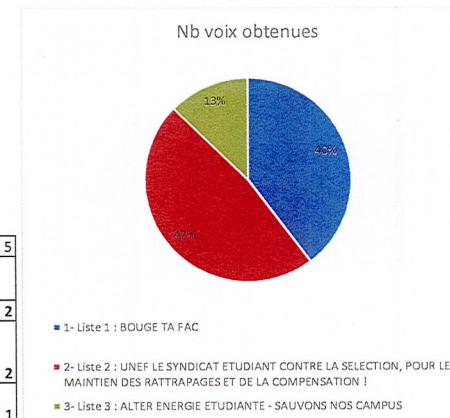
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés		1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	2- Liste 2 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION I	3- Liste 3 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS
Total	10385	148	7	141		56	67	18

Blancs ou nuls	7
Exprimés	141
Nombre de sièges	5
Quotient électoral	28,2

Répartition des sièges	1er calcul	2ème calcul	3	2	5
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Total sièges obtenus
1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	56	28,2	1,9858156	1	2
2- Liste 2 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION I	67	28,2	2,37588652	2	2
3- Liste 3 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS	18	28,2	0,63829787	0	1
				Reste	Sièges au + fort reste
				27,8	1
				10,6	0
				18	1



Article 1er : Sont proclamés élus :	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUGE TA FAC	VINCENT LHEO CHAUX ANNABELLE	FERREC CORENTIN LAYEC OCEANE
UNEF	BUKOVEC RICHARD SOARES DIANA	SIMONET LEO BARBIER COLINE
ALTER ENERGIE ETUDIANTE	DILLENSCHNEIDER KEVIN	MARTINEZ EMILIE

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège des usagers secteur 3

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

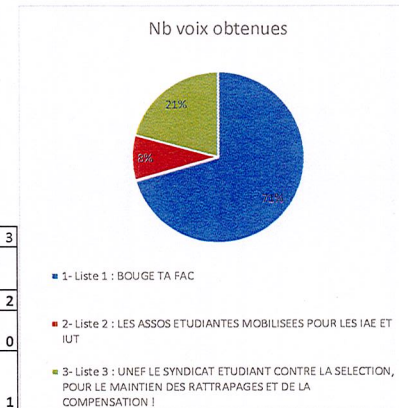
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	2- Liste 2 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IUT	3- Liste 3 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION !
Total	5687	192	5	187	132	16	39

Blancs ou nuls	5
Exprimés	187
Nombre de sièges	3
Quotient électoral	62,33333333

Répartition des sièges	1er calcul			2	2ème calcul		1		3
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste		Total sièges obtenus	
1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	132	62,33333333	2,11764706	2	7,333333333	0		2	
2- Liste 2 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IUT	16	62,33333333	0,25668449	0	16	0		0	
3- Liste 3 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION !	39	62,33333333	0,62566845	0	39	1		1	



Article 1er : Sont proclamés élus :	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUGE TA FAC UNEF	NOVO PINHEIRO STEPHANE	TAMBURIC NIKOLA
	DECHAUME AMANDINE	OUASSIF MAULEON SOLENA
	HERIVEAUX YOANN	MICHEL VICTORINE

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique
Collège des usagers secteur 4

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;

Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

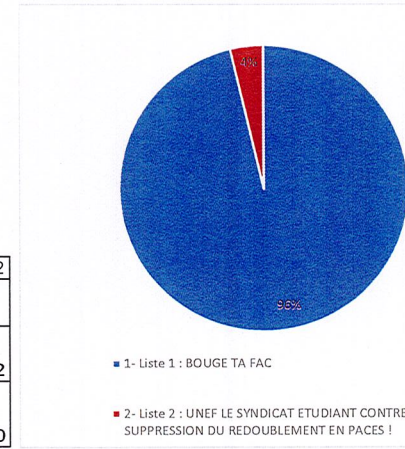
CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	2- Liste 2 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SUPPRESSION DU REDOUBLEMENT EN PACES !
Total	4758	354	3	351	338	13

Blancs ou nuls	3
Exprimés	351
Nombre de sièges	2
Quotient électoral	175,5

Répartition des sièges	1er calcul			1	2ème calcul	1
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste
1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	338	175,5	1,925926	1	162,5	1
2- Liste 2 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SUPPRESSION DU REDOUBLEMENT EN PACES !	13	175,5	0,074074	0	13	0

	2
Total sièges obtenus	
	2
	0



Article 1er : Sont proclamés élus :	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUGE TA FAC	CHAMBON TRISTAN	MAZZOLENI DYLAN
	GOBAUT MATHILDE	KRIKORIAN MARGOT

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL